

Techniciens, agents de maîtrise, cadres....

Ensemble construisons demain!

La Direction nous informe que la **Prime de Partage de la Valeur** versée sur le salaire de **décembre 2025** sera **majorée de 50 €** compte tenu du budget disponible permettant de le faire :

- **850€ agents privés (A,B,C, D) et agents publics (catégorie 1 et2)**
- **550€ agents privés à partir de E et les agents publics (catégorie 3 et4)**

Enfin un peu de Pouvoir d'achat!

Cette prime, versée sur la paie du mois de décembre 2025, est exonérée de cotisations sociales. En revanche, elle est soumise à CSG-CRDS et à l'impôt sur le revenu.

Le ticket restaurant passera à 12,10 € à compter du mois de décembre 2025.



Ces mesures ne remplacent certes pas certes une augmentation des salaires, mais redonnent du pouvoir d'achat.

Notre raison d'être est la défense du personnel de FRANCE TRAVAIL REUNION et notamment de votre pouvoir d'achat.

Rejoignez-nous pour porter plus fort votre voix!



Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

